



*Copie transmise
à M. le Maire*

Dossier suivi par : Xavier LE GAL
Coordonnateur du SAGE ATG (Argoat Trégor Goëlo)
02.96.40.23.82 – sageATG@paysdeguingamp.com

Monsieur le Maire
de la commune de Saint-Agathon
3 Place du Bourg
22200 SAINT-AGATHON

Monsieur Le Maire,

En 2012, votre commune a validé l'inventaire des zones humides réalisé à l'échelle de l'ensemble du territoire communal par le SMEGA.

J'apprécie particulièrement l'engagement de votre commune dans cette démarche qui a su réaliser cet inventaire dans un esprit de concertation avec les acteurs locaux et contribuer ainsi au succès de notre ambitieux projet de territoire.

Comme prévu par le SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015 (arrêté préfectorale du 18 novembre 2009), cet inventaire a été examiné par le groupe de travail « zones humides » du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo le 5 juin dernier, puis le bureau de la Commission Locale de L'Eau (CLE) du SAGE qui s'est réunie le 13 juin 2013.

Le SAGE valide donc l'inventaire examiné par votre Conseil Municipal le 27 avril 2013 **en y intégrant les zones humides identifiées sur les zones de BELLEVUE et KERHOLLO.**

En revanche, les modifications apportées autour des parcelles de Mme CHERMAT devront faire l'objet d'une mise à jour de l'inventaire validé par le Conseil Municipal.

Enfin, la zone humide de la parcelle cadastrée AI 114 serait plus étendue en réalité. Compte-tenus des enjeux sur cette zone, une investigation complémentaire doit être réalisée. Le résultat devra être inclus au zonage.

Si ce n'est pas déjà fait, je vous rappelle l'obligation réglementaire de prendre en compte ces zonages (dans leur intégralité) dans vos futurs documents d'urbanisme (élaboration ou révision) en y associant le niveau de protection adéquat.

Un Système d'Information Géographique sera prochainement développé afin que ces zones soient consultables par le public le plus large.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sincères salutations.

SYNDICAT MIXTE DE DEVELOPPEMENT
DU PAYS DE GUINGAMP
11 rue de la Trinité
22200 GUINGAMP
02.96.40.05.05
fax : 02.96.40.05.06
www.paysdeguingamp.com

Président de la CLE

Le Président de la CLE

Thierry BURLLOT